

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2012 – n° 02

120060

SOLIDARITE AVEC LE SENEGAL

Le Sénégal est de nouveau victime de multiples inondations suite à d'importantes pluies qui se sont abattues sur la capitale, Dakar et sur plusieurs autres localités, à l'intérieur du pays.

Les pluies ont surpris par leur intensité et par leur durée ; ainsi plusieurs quartiers de la ville n'ont pas été épargnés. Les quartiers traditionnellement les plus épargnés par rapport aux banlieues, ont été les plus touchés par ces inondations. On y enregistre d'importants dégâts matériels : des voies ont été littéralement transformées en ravins, des voitures, des maisons se sont retrouvées totalement sous les eaux et de nombreuses familles ont été sinistrées. Les infrastructures publiques ont également été fortement touchées. Des portions entières de voies bitumées ont été emportées, provoquant de nombreux accidents de la circulation. On ne dénombre plus les voitures renversées sur les routes ou emportées par les eaux.

Le bilan est lourd en terme de pertes humaines et de sinistrés : 400 000 familles sont touchées (chiffre annoncé par le Ministre de l'Intérieur du Sénégal, Monsieur Mbaye Ndiaye) et on dénombre 13 morts.

Le coût d'assistance aux sinistrés, la réfection des infrastructures endommagées et les services sont estimés à (environ) 4 milliards de FCFA (selon le communiqué du conseil des ministres du 06 septembre 2012).

La communauté sénégal-mauritanienne sollicite la Ville de Saint-Dié-des-Vosges pour qu'elle exprime sa solidarité en apportant une aide financière destinée à la réparation matérielle des dégâts occasionnés par ces crues d'une exceptionnelle intensité.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de verser une aide en faveur des sinistrés du Sénégal d'un montant de 2 000 € et de renforcer la coopération bilatérale avec la ville de Meckhé à hauteur d'au moins 2 000 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

(P.Enkaoua absent au moment du vote)



Extrait certifié conforme
Le Maire,


Christian PIERRET

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 21 septembre 2012

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 31

Procuration..... 4

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA (absent points n° 1 et 2), Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Daniel CHRISTOPHE, Joëlle BERNARD, Benoît LARGER (absent point n°1 - procuration à M. FEVE-CHOBOUT), Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA, Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique VALENTI à Joëlle BERNARD
Etienne HUMBERT à Lovely CHRETIEN
Bineta ABDOULAYE à Pierre LEROY
Francine WALTER à Ramata BA

Monsieur Ozan RUMELIOGLU est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.